



Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le règlement relatif aux commissions d'expertise scientifique
- Vu les résultats des élections des membres des commissions d'expertise du 21 novembre 2017 et la proposition de nomination transmise au Président de l'Université
- Vu le procès-verbal d'élection du bureau de la CES du 20 décembre 2017

### ARRETE

**Article 1 :** La commission d'expertise scientifique

**section CNU 31 : « Chimie théorique, physique, analytique »**  
**section CNU 32 : « Chimie organique, minérale, industrielle »**  
**section CNU 33 : « Chimie des matériaux »**

est composée des membres suivants :

Professeurs des universités et assimilés			Maîtres de conférences et assimilés		
BARBIER	Jacques		BARANTON	Steve	
BATIOT DUPEYRAT	Catherine		BATONNEAU	Isabelle	
BLERIOT	Yves		CAN	Fabien	
EPRON COGNET	Florence	2 <sup>ème</sup> Vice- Présidente	CELERIER	Stéphane	
GALLARD	Hervé		GRASSET	Laurent	
PAPOT	Sébastien		LABANOWSKI	Jérôme	
PIRAULT ROY	Laurence		LECORNUÉ	Frédéric	3 <sup>ème</sup> Vice- Président
POUILLOUX	Yannick	Président	NAPPORN	Téko Wilhelmin	
TATIBOUET	Jean-Michel		TEYCHENE	Benoit	
VIGIER DE OLIVEIRA	Karine		VALANGE	Sabine	1 <sup>ère</sup> Vice- Présidente

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services de l'Université et le Directeur de l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 21 décembre 2017  
Le Président de l'université de Poitiers

Yves JEAN